

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1888 s'élève à fr. 21,829,764 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1887, monte à 21,644,764 »

La différence en plus pour l'exercice 1888 est de . . . fr. 185,000 »

Les articles modifiés et les motifs des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. --- *Jetons de présence aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1888 fr. 65,000 »

Crédit proposé pour 1887 6,000 »

En plus pour 1888 . . . fr. 59,000 »

Il devra être procédé, en 1888, au renouvellement partiel de la Chambre des Représentants et du Sénat ; or, on sait que pour les élections législatives chaque membre ou secrétaire d'un bureau reçoit un jeton de présence de 20 francs par séance. Cette dépense est supportée par le Trésor. De ce chef, il y a lieu de prévoir une dépense totale de 59,000 francs. Les 6,000 francs restants sont réservés aux élections individuelles qui pourraient avoir lieu pendant l'année.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

ART. 33. *Personnel permanent du Tir national.*

Crédit demandé pour 1888 fr. 3,200 »

Crédit proposé pour 1887 3,200 »

En moins pour 1888 . . . fr. 2,000 »

Cette diminution est proposée ensuite de la suppression de la place de gardien-adjoint au Tir national.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. » . — *Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	»
Crédit proposé pour 1887		7,000 »
En moins pour 1888	fr.	7,000 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit figurant au Budget de l'exercice 1887 pour payer les frais de rédaction et d'impression du douzième rapport triennal.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 71 et 72. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.*

Dans un but d'uniformité, les articles du Budget concernant le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ont été placés en tête du chapitre XIV. Leur libellé a été mis en harmonie avec les libellés relatifs aux Conseils de perfectionnement de l'enseignement supérieur (art. 43 et 44) et de l'enseignement moyen (art. 53 et 54). Il n'y a aucun changement dans le chiffre du crédit.

ART. 82. — *Service annuel des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884, etc.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	8,160,000 »
Crédit proposé pour 1887		8,030,000 »
En plus pour 1888	fr.	130,000 »

Le crédit à répartir en subsides pour le service dont il s'agit, en 1888, doit être augmenté de 130,000 francs. Cette somme correspond à l'accroissement de la population pendant les années 1885 et 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 83. — *Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires ; 2° entre les élèves des écoles d'adultes ; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours ; « indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. »*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé pour 1888	fr.	45,000	»
Crédit proposé pour 1887		40,000	»
En plus pour 1888.	fr.	5,000	»

L'augmentation de crédit est devenue indispensable, par suite de l'accroissement du nombre des concurrents. Le libellé de l'article a été complété de manière à éviter toute difficulté dans la liquidation des dépenses et à se trouver en harmonie avec le libellé adopté pour le concours général entre les établissements d'instruction moyenne (voir l'article 66).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de vingt et un millions huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-quatre francs (21,829,764 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*
THONISSEN.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(164)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	503,678 .
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	458,300 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	55,000 .	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	13,578 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 .	
7	Musée scolaire national: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	34,000 .	
8	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 .	
9	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
10	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,640 .	398,726 .
11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888	241,059 .	
12	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	1,100 .	
13	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000 .	
14	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512 .	
A REPORTER.		.	992,404 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	992,404 »
15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	
	CHAPITRE III.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions.	24,800 »	33,600 »
	CHAPITRE IV.		
	AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 111,209 » — de Brabant 138,743 » — de la Flandre occidentale 147,116 » — de la Flandre orientale 133,571 » — de Hainaut 125,079 » — de Liège 122,289 » — de Limbourg 84,688 » — de Luxembourg 76,540 » — de Namur 101,491 »	1,041,326 »	
	A REPONDRE. . . . fr.	»	1,026,004 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	"	1,026,004 "
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 "		
	— de Brabant. 27,000 "		
	— de la Flandre occidentale 27,000 "		
	— de la Flandre orientale 27,000 "		
	— de Hainaut. 27,000 "	251,000 "	
	— de Liège 51,500 "		
	— de Limbourg 20,700 "		
	— de Luxembourg; 20,700 "		
	— de Namur 24,000 "		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 214,000 "		2,348,176 "
	Frais de bureau 44,400 "		
	Traitements des employés 187,750 "	461,150 "	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888 15,000 "		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 "	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 "	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	50,000 "	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	3,574,180 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,374,180 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	108,000 •	136,000 •
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	28,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale: traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs	27,000 •	43,000 •
20	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour; entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publication intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers	15,000 •	
30	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement	3,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
31	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	104,200 •
32	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	67,000 •	
33	Tir national	3,200 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,650,380 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,659,380 •
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
55	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 •	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée:		
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;		500,000 •
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
56	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 •	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
38	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	68,000 •	2,068,000 •
39	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
40	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,061,380 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	6,061,380 •
	CHAPITRE XI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
41	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 •	253,500 •
42	Académie royale de médecine.	53,500 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . .	1,000 •	1,613,620 •
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés pour ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 •	
43	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,172,420 •	
46	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	268,500 •	
47	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	70,000 •	
48	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	58,000 •	
49	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	9,500 •	
50	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission. . .	6,200 •	
51	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 •	
52	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	7,008,500 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	»	7,908,500 »
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités	24,200 »	
56	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
57	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	
58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection: frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	54,850 »	
59	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
60	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 »	5,747,490 »
61	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 »	
62	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
63	Écoles moyennes. — Bourses	53,000 »	
64	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	
	A REPORTER. fr.	»	11,655,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	11,655,990 »
65	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 »	
66	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	
67	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 »	
68	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . .	63,000 »	
69	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
70	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 »	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 »	
73	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	411,450 »	
74	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
75	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	784,197 »	
76	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 »	10,167,774 »
77	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	
78	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	116,327 »	
79	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 »	
80	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	•	21,823,704 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	21,823,764 •
81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
82	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,160,000 •	
83	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	45,000 •	
84	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 •	6,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.	•	21,829,764 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																				
1	a.	Traitement du Ministre — des fonctionnaires, employés et gens de service 432,300																																																																		
2		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>9,000, 11,000 et 12,000</td><td>53,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>50,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>35,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>12</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>55,800</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>37</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>120,800</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>24</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,600</td><td>49,500</td><td></td></tr><tr><td>Agent auxiliaire</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>1,500</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>30</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>54,700</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>432,300</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	53,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000		Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	55,800		Commis rédacteurs	37	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	49,500		Agent auxiliaire	1	"	"	1,500		Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700						432,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																															
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																
Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	53,000																																																																
Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000																																																																
Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000																																																																
Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	55,800																																																																
Commis rédacteurs	37	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800																																																																
Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	49,500																																																																
Agent auxiliaire	1	"	"	1,500																																																																
Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700																																																																
				432,300																																																																
3	a.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000																																																																		
	b.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000																																																																		
4	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000																																																																		
5		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																		
6		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																																		
7		Frais de route et de séjour; missions																																																																		
		Musée scolaire national. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																																																																		
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>"</td><td>5,500</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Employés</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>19,600</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur	1	"	5,500	5,500		Employés	3	"	"	7,800		Huissiers et gens de service	5	"	"	6,300						19,600																																					
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																															
Conservateur	1	"	5,500	5,500																																																																
Employés	3	"	"	7,800																																																																
Huissiers et gens de service	5	"	"	6,300																																																																
				19,600																																																																
A REPORTER. . . . fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	"
438,300	458,300	"	"	424,290	417,158 22	
55,000	55,000	"	"	56,620	67,194 25	
5,000	5,000	"	"	5,000	4,999 91	
15,578	15,578	"	"	18,578	14,562 48	
6,800	6,800	"	"	6,800	6,178 60	
34,000	34,000	"	"	56,000	54,096	"
573,678	573,678	"	"	568,288	584,989 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
8	»	REPORT. fr.					
		Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Art du dessin	4 (*)	.	(*) 1,500 et 2,500	(*) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. (2) Part payée par le Départe- ment de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
		Gymnastique.	1	.	.	0,000	
						14,000	
9	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique .					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		PENSIONS ET SECOURS.					
10	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année					
11	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »					
11	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888 48,659 »					
12	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888					
13	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux					
14	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867					
15	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)					
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					
		CHAPITRE III.					
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
16	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
373,678	373,678	°	°	368,288	584,989 46	
14,000	14,000	°	°	14,000		
					19,989 70	
6,000	6,000	°	°	6,000		
593,678	593,678	°	°	588,288	604,979 16	
52,640	52,640	°	°	58,800	66,802 83	
241,059	241,059	°	°	244,000	209,652 14	
1,100	1,100	°	°	1,434	1,216 64	
56,000	56,000	°	°	53,000	34,794 52	
7,512	7,512	°	°	7,512	7,508 °	
60,415	60,415	°	°	60,415	59,988 32	
598,726	598,726	°	°	587,161	579,962 45	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
17	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. - Frais de déplacement 7,800
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions. 17,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. 111,209
	b.	— de Brabant. 138,743
	c.	— de la Flandre occidentale 147,116
	d.	— de la Flandre orientale. 153,571
19	e.	— de Hainaut 123,679
	f.	— de Liège 122,289
	g.	— de Limbourg. 84,688
	h.	— de Luxembourg 76,540
	i.	— de Namur. 101,491

PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000
	Chef de division	4,500 à 5,500
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500
	Chef de division.	4,200 à 5,000
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
	Id de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800
	Expéditionnaires	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	
24,800	24,800	»	»	28,000	124,952 08	
33,600	33,600	»	»	36,800	136,221 »	
438,800	438,800	»	»	438,800	434,126 83	
1,041,326	1,041,326	»	»	1,019,669	1,019,669 »	
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,453,795 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :
20	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :
21	a.	Traitements des commissaires. 214,000 »
	b.	Frais de bureau 44,400 »
	c.	Traitements des employés 187,750 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888 15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.
25	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens.
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,455,795 83	
251,900	251,900	»	»	231,900	231,814 56	
461,150	461,150	»	»	465,400	457,871 81	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,680 48	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,294 26	
50,000	50,000	»	»	60,000	48,828 15	
65,000	6,000	59,000	»	60,000	9,420 »	
2,348,176	2,289,176	59,000	»	2,353,769	2,250,705 09	
AUGMENTATION. . fr.		59,000				
108,000	108,000	»	»	114,000	102,454 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	27,545 »	
156,000	156,000	»	»	142,000	129,979 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE VI.														
GARDE CIVIQUE.														
28	a.	Inspection générale; traitements ou indemnités 17,500												
	b.	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs. 9,500												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1 14,000</td></tr><tr><td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1 1,500</td></tr><tr><td>Archiviste de l'inspection générale</td><td>1 1,400</td></tr><tr><td>Planton</td><td>1 600</td></tr><tr><td></td><td>17,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1 14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1 1,500	Archiviste de l'inspection générale	1 1,400	Planton	1 600		17,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
Inspecteur général	1 14,000													
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1 1,500													
Archiviste de l'inspection générale	1 1,400													
Planton	1 600													
	17,500													
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Indemnités et salaires. — Achat, entretien, numérotage et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers												
30	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement.												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>1 1,200</td></tr><tr><td>Garde armurier</td><td>1 1,800</td></tr><tr><td></td><td>3,000</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1 1,200	Garde armurier	1 1,800		3,000				
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
Contrôleur	1 1,200													
Garde armurier	1 1,800													
	3,000													
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.												
CHAPITRE VII.														
FÊTES NATIONALES.														
34	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination												
		A REPORTER. fr.												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	26,880 04	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	14,572 13	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	2,924 95	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	44,577 10	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	203,711 70	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	203,711 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
		REPORT. fr.									
32	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	fr. 44,000 »								
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	23,000 »								
33	»	Personnel permanent du Tir national									
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Gardien en chef.</td><td>1 2,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1 1,200</td></tr><tr><td></td><td>3,200</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1 2,000	Greffier	1 1,200		3,200
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.										
Gardien en chef.	1 2,000										
Greffier	1 1,200										
	3,200										
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.									
		CHAPITRE VIII.									
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.									
34	»	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes; frais de distribution, etc.									
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.									
		CHAPITRE IX.									
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.									
35	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés									
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1 ^{re} à desservir de nouvelles pensions; 2 ^e à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^e à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.									
36	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles									
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.									
		CHAPITRE X.									
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.									
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables.	fr. 1,850,000 »								
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	150,000 »								
		A REPORTER. fr.									

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
54,000	34,000	»	»	34,000	205,711 70	
67,000	67,000	»	»	64,000	82,022 65	
5,200	5,200	»	2,000	5,200	5,499 92	
104,200	106,200	»	2,000	103,200	290,934 27	
DIMINUTION . . fr.		2,000				
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,990 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,612 50	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
			REPORT. . . . fr.																
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et trai- tements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection	30,000 »																
38		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>5,000 et 6,500</td><td>11,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>5 000</td><td>5,000</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,500	8,500	Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500	Chef de bureau	1	5 000	5,000	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																
Inspecteur général	1	8,500	8,500																
Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500																
Chef de bureau	1	5 000	5,000																
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires-voyers	38,000 »																
39	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																	
40	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																	
		TOTAL DU CHAPITRE X	fr.																
		CHAPITRE XI.																	
		SERVICE DE SANTÉ.																	
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel	18,000 »																
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel	5,000 »																
	c.	Frais des commissions médicales provinciales	90,000 »																
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes.	10,000 »																
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central	22,300 »																
41	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indi- gentes	10,000 »																
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes	2,000 »																
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique.	12,000 »																
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres	8,000 »																
	j.	Impressions et dépenses diverses	4,000 »																
		A REPORTER.	fr.																

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	,	,	2,000,000	1,990,188 63	
68,000	68,000	,	,	68,000	70,079 97	
10,000	10,000	,	,	10,000		
4,000	4,000	,	,	4,000	3,259 80	
2,082,000	2,082,000	,	,	2,082,000	2,060,528 40	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 03	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																		
		REPORT. fr.																																																																																																																																																																		
41 (suite).	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »																																																																																																																																																																		
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »																																																																																																																																																																		
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »																																																																																																																																																																		
	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. 4,500 »																																																																																																																																																																		
42	"	Académie royale de médecine.																																																																																																																																																																		
"	"	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire)																																																																																																																																																																		
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																																																																																																																																		
		CHAPITRE XII.																																																																																																																																																																		
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.																																																																																																																																																																		
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.																																																																																																																																																																		
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers																																																																																																																																																																		
45	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.																																																																																																																																																																		
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>54</td><td>»</td><td>7,600</td><td>258,000</td><td rowspan="13">Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5^e trimestre de 1887.</td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>9</td><td>»</td><td>5,000</td><td>45,000</td></tr><tr><td>Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845) . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>6</td><td>»</td><td>1,500 à 5,000</td><td>15,500</td></tr><tr><td>Assistants.</td><td>15</td><td>»</td><td>2,000 à 3,000</td><td>53,000</td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>1</td><td>»</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Répétiteurs.</td><td>6</td><td>»</td><td>1,500 à 5,900</td><td>17,510</td></tr><tr><td>Maîtres de dessin.</td><td>5</td><td>»</td><td>2,200 à 3,200</td><td>8,025</td></tr><tr><td>Personnel administratif.</td><td>50</td><td>»</td><td>1,000 à 1,500</td><td>65,800</td></tr><tr><td>Chefs et aides de clinique.</td><td>9</td><td>»</td><td>500 à 1,500</td><td>5,900</td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier. .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>4,875</td></tr><tr><td>Ecole du génie civil.</td><td>18</td><td>»</td><td>1,500 à 12,500</td><td>70,000</td></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i></td></tr><tr><td>Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.</td><td>1</td><td>»</td><td>9,000</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>36</td><td>»</td><td>7,000</td><td>262,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>7</td><td>»</td><td>5,000</td><td>55,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires. . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs à l'école des mines. . . .</td><td>2</td><td>»</td><td>5,000 à 6,000</td><td>11,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>17</td><td>»</td><td>1,000 à 6,500</td><td>59,200</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs et maîtres de langue. . .</td><td>7</td><td>»</td><td>2,000 à 3,500</td><td>17,900</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>2</td><td>»</td><td>5,000</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td>Assistants et élèves assistants. . . .</td><td>20</td><td>»</td><td>1,000 à 2,500</td><td>58,500</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif.</td><td>66</td><td>»</td><td>900 à 6,000</td><td>111,600</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de clinique.</td><td>7</td><td>»</td><td>650</td><td>4,410</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier. .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers et employés temporaires.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>25,900</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i>						Professeurs ordinaires.	54	»	7,600	258,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5 ^e trimestre de 1887.	— extraordinaires.	9	»	5,000	45,000	Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845) . .	»	»	»	10,000	Chargés de cours.	6	»	1,500 à 5,000	15,500	Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	53,000	Agrégés spéciaux.	1	»	5,000	5,000	Répétiteurs.	6	»	1,500 à 5,900	17,510	Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 3,200	8,025	Personnel administratif.	50	»	1,000 à 1,500	65,800	Chefs et aides de clinique.	9	»	500 à 1,500	5,900	Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	6,500	Indemnités pour services divers. . .	»	»	»	4,875	Ecole du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	70,000	UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i>						Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000		Professeurs ordinaires.	36	»	7,000	262,000		— extraordinaires.	7	»	5,000	55,000		Traitements complémentaires. . . .	»	»	»	10,000		Professeurs à l'école des mines. . . .	2	»	5,000 à 6,000	11,000		Chargés de cours.	17	»	1,000 à 6,500	59,200		Répétiteurs et maîtres de langue. . .	7	»	2,000 à 3,500	17,900		Agrégés spéciaux.	2	»	5,000	6,000		Assistants et élèves assistants. . . .	20	»	1,000 à 2,500	58,500		Personnel administratif.	66	»	900 à 6,000	111,600		Chefs de clinique.	7	»	650	4,410		Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	12,000		Indemnités pour services divers et employés temporaires.	»	»	»	25,900	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																																																															
UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i>																																																																																																																																																																				
Professeurs ordinaires.	54	»	7,600	258,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5 ^e trimestre de 1887.																																																																																																																																																															
— extraordinaires.	9	»	5,000	45,000																																																																																																																																																																
Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845) . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																
Chargés de cours.	6	»	1,500 à 5,000	15,500																																																																																																																																																																
Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	53,000																																																																																																																																																																
Agrégés spéciaux.	1	»	5,000	5,000																																																																																																																																																																
Répétiteurs.	6	»	1,500 à 5,900	17,510																																																																																																																																																																
Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 3,200	8,025																																																																																																																																																																
Personnel administratif.	50	»	1,000 à 1,500	65,800																																																																																																																																																																
Chefs et aides de clinique.	9	»	500 à 1,500	5,900																																																																																																																																																																
Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	6,500																																																																																																																																																																
Indemnités pour services divers. . .	»	»	»	4,875																																																																																																																																																																
Ecole du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	70,000																																																																																																																																																																
UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i>																																																																																																																																																																				
Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000																																																																																																																																																																
Professeurs ordinaires.	36	»	7,000	262,000																																																																																																																																																																
— extraordinaires.	7	»	5,000	55,000																																																																																																																																																																
Traitements complémentaires. . . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																
Professeurs à l'école des mines. . . .	2	»	5,000 à 6,000	11,000																																																																																																																																																																
Chargés de cours.	17	»	1,000 à 6,500	59,200																																																																																																																																																																
Répétiteurs et maîtres de langue. . .	7	»	2,000 à 3,500	17,900																																																																																																																																																																
Agrégés spéciaux.	2	»	5,000	6,000																																																																																																																																																																
Assistants et élèves assistants. . . .	20	»	1,000 à 2,500	58,500																																																																																																																																																																
Personnel administratif.	66	»	900 à 6,000	111,600																																																																																																																																																																
Chefs de clinique.	7	»	650	4,410																																																																																																																																																																
Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	12,000																																																																																																																																																																
Indemnités pour services divers et employés temporaires.	»	»	»	25,900																																																																																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	204,996 03	
33,500	33,500	»	»	33,500	33,500 »	
»	»	»	»	5,000	»	
235,500	233,500	»	»	238,500	238,496 03	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,917 28	
1,172,420	1,172,420	»	»	1,180,420	1,152,168 07	
1,175,420	1,175,420	»	»	1,183,420	1,155,082 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
			REPORT. fr.																							
46	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .																								
47	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																								
48	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury . .	50,000 »																							
	b.	Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	8,000 »																							
49	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .																								
50	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission	4,200 »																							
	b.	Traitement du commis de la commission	2,000 »																							
51	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																								
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																								
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																								
			TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
CHAPITRE XIII.																										
ENSEIGNEMENT MOYEN.																										
53	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																								
54	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																								
55	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																								
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td><td></td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,200</td><td>24,200</td><td></td></tr></table>				DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																					
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																						
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																							
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																						
56	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																								
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités	40,315 »																							
57	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	10,000 »																							
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	50,398 »																							
			A REPORTER. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,175,420	1,175,420	»	»	1,183,420	1,135,082 32	
268,500	268,500	»	»	288,500	285,421 51	
76,000	76,000	»	»	76,000	60,581 »	
58,000	58,000	»	»	58,000	56,920 59	
9,500	9,500	»	»	13,500	9,187 13	
6,200	6,200	»	»	11,000	8,166 13	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,378 75	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,071 »	
»	7,000	»	7,000	»	»	
1,615,620	1,620,620	»	7,000	1,630,420	1,571,608 43	
DIMINUTION . . . fr.		7,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	4,013 20	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»			
				35,000	29,935 59	
10,800	10,800	»	»			
44,000	44,000	»	»	44,000	35,948 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
37 (suite).	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			REPORT. fr.	32,012 »
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.				54,925 »
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.				2,865 »
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Observations				
		École normale des humanités et section des langues modernes :				
		Directeur	1	°	7,000	7,000
		Professeurs	15	°	Max 5,000	35,715
		Secrétaire-surveillant	1	°	2,600	2,600
		Gens de service.	2	°	"	5,000
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :				
		Inspecteur des études	1	°	"	1,000
		Professeurs	25	°	"	35,250
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :				
		Directeurs	2	°	2,150 à 2,600	4,750
		Économes	2	°	800	1,600
		Professeurs	22	°	Méd. 1,200	20,000
		Maîtres d'études	3	°	Max. 1,800	2,750
		Concierges	2	°	100	200
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :				
		Directrices	2	°	1,800 à 2,700	4,500
		Professeurs	34	°	500 à 1,800	32,950
		Maîtresse d'études	1	°	"	1,200
		Économe	1	°	"	250
		Concierge	1	°	"	350
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,655
		Augmentations du litt. f.				2,865
		TOTAL.			fr.	170,513
58	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel				4,000 »
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel				2,000 »
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel				500 »
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel				5,580 »
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.				5,100 »
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers				37,830 »
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,000	41,000	»	»	41,000	53,948 79	
170,513	170,513	»	»	170,513	159,066 34	
54,830	54,830	»	»	99,780	103,913 01	
266,343	266,343	»	»	311,293	296,928 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
			REPORT fr.			
59	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séances et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce				
60	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel				
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	816,978 »			
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	501,974 »			
61	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830) Personnel; traitements; indemnités; subsides	768,677 »			
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881) Personnel; traitements; indemnités; subsides	974,127 »			
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	34,000 »			
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.						
Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).		»	»	»	300,000	»
Préfets des études.		20	»	4,200 à 4,000	46,200	»
Professeurs		101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178	»
—		109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,907	»
—		155	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,089	»
Professeurs de gymnastique.		22	»	»	19,850	»
— de dessin		25	»	»	17,214	»
— de musique		20	»	»	9,188	»
Surveillants		9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	13,008	»
—		63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999	»
Secrétaires-trésoriers		20	»	800 à 2,970	10,154	»
Professeurs intérimaires		6	»	2,300 à 3,200	15,600	»
— spéciaux		3	»	»	3,100	»
— de calligraphie.		7	»	»	2,150	»
— de religion		1	»	1,500 à 2,000	600	»
Portiers et hommes de peine		»	»	»	9,010	»
Distribution des prix.		»	»	»	10,466	»
Subsides de l'Etat pour minerval supplé- mentaire		»	»	»	101,427	»
Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.		»	»	»	34,753	»
Subsides pour traitements à titre per- sonnel		23	»	»	11,585	»
Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.		22	»	400 à 800	10,800	»
Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875		»	»	»	9,000	»
Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.		»	»	»	10,000	»
A REPORTER . . . fr.					1,404,015	»
					A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSANT.	DIMINUTION.			
266,345	266,345	»	»	311,293	296,928 14	
60,200	60,200	»	»	60,200	55,460 52	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,853 40	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,111,198	3,043,565 35	
3,425,799	3,425,799	»	»	3,484,191	3,397,807 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'Etat.)	TOTAL.
						REPORT.	1,404,015 "
		Écoles moyennes.					
		Dotation permanente		"	"	198,500 "	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 "	
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	87,500 "	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	440,018 "	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 "	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	556,758 "	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 "	
		— de dessin	121	"	"	41,659 "	
		— de musique	119	"	"	21,594 "	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	3,094 "	
		Maîtresses d'ouvrages manuels	20	"	400 à 800	8,033 "	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,035 "	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 "	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,500	12,987 "	
		Secrétaires trésoriers	116	"	585	23,776 "	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,655 "	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 "	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 "	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 "	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180 "	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 "	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 "	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	5,000 "	
						15,000 "	
						1,691,741 "	1,691,741 "
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,095,756 "
62	"	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers					
63	"	Écoles moyennes. — Bourses					
64	"	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
65	"	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
66	"	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
67	"	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
68	"	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,423,799	3,423,799	»	»	3,484,191	3,397,807 59	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,300	33,073 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	149,384 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	30,000	30,059 58	
3,120	3,120	»	»	3,120	5,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	59,364 73	
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. fr.																																																						
69	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																						
70	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>Pour mémoire</i>)																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																						
		CHAPITRE XIV.																																																						
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																						
72	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil, acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																						
73	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>109,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>274,000</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,500</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12,050</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>411,450</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	1,500		Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050						411,450	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																				
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																																				
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																				
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																				
Disponibilité.	»	»	»	1,500																																																				
Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050																																																				
				411,450																																																				
74	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
		1° Aux inspecteurs principaux. 43,200 »																																																						
		2° Aux inspecteurs cantonaux. 96,000 »																																																						
		3° Aux inspectrices déléguées. 21,600 »																																																						
75	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . 652,450 »																																																						
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 117,747 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 14,000 »																																																						
		A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 32	
10,000	10,000	»	»	17,500	10,278 95	
1,500	1,500	»	»	2,000	1,993 76	
»	»	»	»	10,000	»	
5,747,490	5,747,490	»	»	3,826,482	3,710,414 05	
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,146 45	
411,450	411,450	»	»	401,000	402,145 48	
164,800	164,800	»	»	164,800	121,733 25	
784,197	784,197	»	»	809,370	806,690 76	
1,367,447	1,367,447	»	»	1,382,170	1,355,915 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . . fr.						
		Écoles normales d'instituteurs :				
		Directeurs	6	"	Max. 6,000	52,100
		Économes	6	"	" 5,200	17,700
		Professeurs	68	"	" 5,600	167,900
		Surveillants	16	"	" 2,400	26,150
		Gens de service.	18	"	" 1,200	15,100
		Sections normales d'instituteurs :				
		Directeurs	3	"	Max. 6,000	10,700
		Économes	3	"	" 3,200	6,800
		Professeurs	27	"	" 5,600	63,550
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,500
		Gens de service.	4	"	" 1,200	4,000
		Écoles normales d'institutrices :				
		Directrices.	3	"	Max. 4,000	12,000
		Économes.	5	"	" 2,200	6,200
		Régentes et professeurs	34	"	" 5,600	83,800
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	16,700
		Gens de service.	5	"	" 1,200	5,180
		Sections normales d'institutrices :				
		Directrices.	4	"	Max. 4,000	17,000
		Économes.	4	"	" 2,000	8,500
		Régentes et professeurs.	46	"	" 5,600	104,700
		Maitresses d'études	13	"	" 2,400	21,850
		Gens de service.	3	"	" 1,200	3,500
		Suppl. de traitement ou indemnités.				638,500
						13,980
					TOTAL . . .	652,480
76	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884				
77	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
78	"	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.				
79	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées				
80	a.	Frais des conférences des instituteurs.				90,000
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.				40,000
81	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types.				
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,367,447	1,367,447	»	»	1,582,170	1,335,915 94	
22,000	22,000	»	»	22,000	20,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,420 51	
116,327	116,327	»	»	121,381	128,547 38	
200,000	200,000	»	»	400,000	400,000 »	
100,000	100,000	»	»	143,000	82,630 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	96,468 »	
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,682 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
82	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,585,000 »
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application	100,000 »
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux	475,000 »
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
83	a.	Concours : 1 ^{er} Entre les élèves des écoles primaires	35,000 »
	b.	2 ^e Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
84	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
»	»	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882, 1883 et 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (<i>pour mémoire</i>).	»
			TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.
			CHAPITRE XV.
			DÉPENSES IMPRÉVUES.
85	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,683 43	
8,160,000	8,030,000	130,000	»	8,030,000	7,777,280 43	
48,000	40,000	8,000	»	40,000	31,391 52	
51,000	51,000	»	»	54,000	47,089 97	
»	»	»	»	13,000	»	
10,167,774	10,032,774	135,000	»	10,313,551	9,924,444 13	
AUGMENTATION . . fr.		135,000				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
593,678 »	593,678 »	»	»	973,449 »	604,979 16	
598,726 »	598,726 »	»	»		579,962 43	
55,600 »	35,600 »	»	»	56,800 »	156,221 »	
2,348,176 »	2,289,176 »	59,000 »	»	2,333,769 »	2,289,703 09	
136,000 »	136,000 »	»	»	142,000 »	129,979 »	
43,000 »	43,000 »	»	»	43,000 »	44,377 10	
104,200 »	106,200 »	»	2,000 »	103,200 »	290,954 27	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,958 40	
300,000 »	300,000 »	»	»	500,000 »	299,602 50	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,082,000 »	2,069,328 40	
253,500 »	253,500 »	»	»	253,500 »	258,496 05	
1,615,620 »	1,620,620 »	»	7,000 »	1,650,420 »	1,571,608 43	
3,747,490 »	3,747,490 »	»	»	3,826,482 »	3,710,414 05	
10,167,774 »	10,032,774 »	135,000 »	»	10,513,351 »	9,924,444 15	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	1,640 29	
21,829,764 »	21,644,764 »	194,000 »	9,000 »	22,073,171 »	21,681,850 50	
AUGMENTATION. . . fr.		183,000 »				

(208)